



ÉCOLE DE DROIT
DE TOULOUSE

CONSEIL d'administration de l'Ecole de Droit De Toulouse
Séance du 10/06//2025

DELIBERATION
n°CA EDT-2025-06-10-001

Portant adoption des statuts de l'Ecole de Droit de Toulouse

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1 et L. 713-9,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 4 avril 2023 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 juillet 2024 portant création de l'Ecole de droit de Toulouse,

Le conseil d'administration de l'Ecole de Droit de Toulouse, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er

Les statuts de l'Ecole de droit de Toulouse, annexés à la présente délibération, sont adoptés.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Ecole de droit de Toulouse et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

**Le Doyen (à titre provisoire) de l'Ecole de
Droit de Toulouse**



Matthieu POUMAREDE